

Projet de déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne

Mémoire soumis au Conseil du patrimoine culturel du Québec

Gérard Beaudet, urbaniste émérite

**Professeur titulaire, École d'urbanisme et d'architecture de paysage, UdeM
Prix Ernest-Cormier 2021**

J'ai découvert le vieux Terrebonne en 1967, au moment où j'entreprenais la première des trois années de fréquentation du Collège Saint-Sacrement. En raison de notre statut d'externes, nous pouvions sortir de l'enceinte du collège à l'heure du lunch. Nos déplacements étaient généralement confinés au parc Masson et au boulevard des Braves. L'accès à l'île des Moulins nous était en revanche interdit par le propriétaire de lieu, transformé en parc de maisons mobiles. J'ai renoué avec le secteur à la fin des années 1970, le vieux Terrebonne étant au cœur de mon travail terminal de maîtrise en urbanisme. Je ne me doutais pas que j'y amorcerais, à compter d'avril 1980 à titre de coordonnateur du programme d'amélioration de quartier (PAQ), ma carrière professionnelle. Et rien ne me permettait alors d'entrevoir que je contribuerais à divers titres et pendant plus de quatre décennies à la mise en valeur du vieux Terrebonne.

L'intérêt que je portais au patrimoine depuis le début de mes études en architecture (1973-1977) et ma connaissance de plusieurs ensembles patrimoniaux m'ont rapidement permis de m'étonner du fait que le Vieux Terrebonne n'avait pas été reconnu à titre d'arrondissement historique. L'attribution du statut de site historique de l'île des Moulins et le classement de trois maisons anciennes auxquelles furent rattachées des aires de protection avaient contribué à limiter les dégâts au moment où, au début des années 1970, l'avenir de ce patrimoine était pour le moins préoccupant.

Une conjoncture particulière m'a permis de développer et de mettre en œuvre, dès le début des années 1980, une approche spécifiquement urbanistique de la mise en valeur du vieux Terrebonne. Comme le soulignait Johanne Brochu, professeure à l'É.SAD de l'Université Laval, « considéré comme un des fleurons du patrimoine urbain québécois, le Vieux-Terrebonne est aussi un cas exemplaire d'une stratégie de conservation et de mise en valeur dont l'originalité tient de son inscription dans une perspective urbanistique¹. La construction de Terrebourg, à l'emplacement de l'ancienne place publique, aura été

¹ Brochu, Johanne (2005) « Le patrimoine urbain, entre conservation et devenir », *Urbanité*, mai 2005.
Gérard Beaudet *Mémoire soumis en vue de la consultation sur le projet de déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne*, 2 septembre 2025.

déterminante quant à la vision privilégiée de l'avenir du secteur. Commentant cette réalisation, l'architecte Pierre Beaupré notait que Terrebonne

conserve un noyau villageois d'un charme et d'un pittoresque trop rare au Québec et surtout un site historique merveilleusement mis en valeur. À la jonction du village où se sentent encore les tracés et gabarits du XIX^{ème} siècle et du site historique, un promoteur met en œuvre un projet d'habitation; entreprise périlleuse mais aussi sérieusement encadrée. D'une part des exigences de rentabilité, de l'autre celles qu'impose le respect de l'aire de protection du site historique et peut-être encore plus de la morphologie du territoire environnant. Le résultat : quelques matériaux dissonants, quelques formes agressives mal venues, mais dans l'ensemble des textures, une échelle, des alignements, des espaces intérieurs qui recréent, au XX^{ème} siècle, un cadre de vie compatible avec ce que les siècles antérieurs nous ont laissé de meilleur².

Le projet de déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne reconnaît à sa manière la valeur patrimoniale exceptionnelle de cet ensemble. Mais, contrairement à bon nombre d'attributions de statuts qui visaient d'entrée de jeu à « sauver les meubles », cette déclaration est d'emblée et aussi une reconnaissance formelle du travail de mise en valeur accompli depuis les années 1970 :

le site, connu sous le nom du Vieux-Terrebonne, est considéré comme étant un exemple réussi de réhabilitation d'un quartier ancien à l'échelle du Québec, et qu'il est souvent cité en exemple³.

C'est du reste le constat que faisaient François Varin et Louise Mercier dès 1999. Pour les deux spécialistes en patrimoine, il s'agit de « l'un des ensembles urbains les mieux conservés au Québec »⁴. C'est aussi ce que les professionnels du ministère des Affaires municipales ont reconnu à la fin des années 1980 en consacrant un document de la collection *Aménagement et urbanisme* à la procédure d'acquisition et de revente des immeubles dans le secteur du Bas-de-la-côte. Cette procédure, exemplaire à l'époque pour une ville de la taille de Terrebonne, a permis la construction de l'ensemble immobilier le Manoir de de la Rive et a favorisé la reconnaissance de la valeur patrimoniale du secteur reconstruit après l'incendie de 1922.

C'est à titre de professionnel étroitement associé à plusieurs dossiers concernant le Vieux-Terrebonne (voir annexe) que je sou mets le présent mémoire.

² Beaupré, Pierre (éd.) (1985) « Habitat public : 8 projets », *ARQ Architecture Québec*, N° 28.

³ Recommandation du ministre de la Culture et des Communications concernant la déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne, *Gazette officielle du Québec*, 2 juillet 2-25.

⁴ François Varin et Louise Mercier (1999) « Milieux de vie » – Terrebonne, *Continuité*, N° 83, p. 39-54
Gérard Beudet *Mémoire soumis en vue de la consultation sur le projet de déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne*, 2 septembre 2025.

La pertinence du projet

La pertinence du projet de déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne va de soi. La diversité et la richesse du cadre bâti et paysager, la présence de vestiges archéologiques, la contribution du bourg à l'histoire urbaine du Québec, l'état général de conservation et la qualité des interventions des cinq dernières décennies en font un témoin et un laboratoire urbain exceptionnels. Ce qui peut étonner, c'est que cette reconnaissance n'ait pas été accordée avant 2025. La Vieux-Terrebonne resterait-il, malgré tout, un secret bien gardé?

La pertinence de cette déclaration se justifie en outre par l'engagement indéfectible de la Ville de Terrebonne depuis le début des années 1970 et par l'étroite collaboration entre cette dernière et le ministère de la Culture et des Communications, l'un et l'autre reconnus de longue date, comme l'atteste le document *Le Vieux Terrebonne, analyse du milieu et propositions de mise en valeur* produit par l'urbaniste Henri Hamel pour le compte du ministère en 1978.

Cette continuité, qui s'échelonne sur plus de cinq décennies, devrait rassurer ceux qu'une intervention gouvernementale pourrait inquiéter. Le traitement des dossiers hors de l'île des Moulins et des trois aires de protection montre que la Ville de Terrebonne a assumé de manière convaincante ses responsabilités en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine, y compris, depuis le milieu des années 1980, dans la partie du Bas-de-la-côté reconstruite après l'incendie de 1922. La déclaration gouvernementale ne doit par conséquent pas être interprétée comme un geste d'autorité visant à palier l'inaction municipale ou à contrecarrer des initiatives susceptibles de compromettre la valeur patrimoniale d'un ensemble urbain d'exception. Il faut plutôt y voir une reconnaissance du travail accompli et l'assise d'un partenariat élargi aux retombées potentielles nombreuses⁵.

La délimitation du site patrimonial

La délimitation d'un site patrimonial est un exercice exigeant. Les caractéristiques géographiques (topographie, hydrographie), l'historique du développement, la continuité, la régularité, l'authenticité et l'intégrité des cadres bâtis, la configuration des bassins paysagers, la distribution des vestiges archéologiques en constituent les paramètres de premier plan⁶.

La prise en compte de ces paramètres n'exclut pas d'emblée les biais. Les valeurs en vertu desquelles sont délimités les ensembles patrimoniaux évoluent et ont souvent un impact sur la délimitation. Le positionnement de la limite nord

⁵ Le mise en valeur de l'île des Moulins a été du reste le terreau d'une collaboration fructueuse entre la Ville de Terrebonne et le ministère.

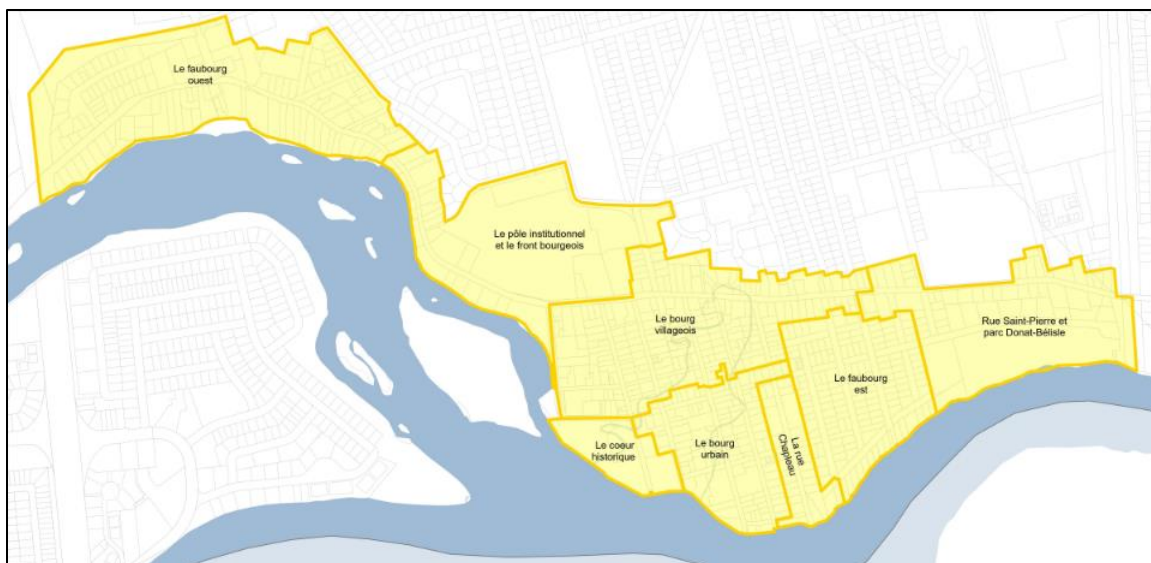
⁶ Wright, Russel (1976) *A Guide to Delineating Edges of Historic Districts*, National Trust for Historic Preservation, Preservation Press.

Gérard Beaudet *Mémoire soumis en vue de la consultation sur le projet de déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne*, 2 septembre 2025.

de l'arrondissement du Vieux-Montréal dans l'axe de la rue Notre-Dame a exclu une partie significative du secteur historique et a permis la construction, en bordure de la place d'Armes, de la tour de la Banque Nationale (1963-1967) et, à l'est du boulevard Saint-Laurent, du palais de justice (1967-1971), deux édifices qui posaient de réels problèmes d'intégration et dont l'érection aurait vraisemblablement été remise en question si la limite nord avait été tracée là où elle le sera plusieurs années plus tard. À Trois-Rivières, l'exclusion, lors de la création, en 1964, de l'arrondissement historique, des ailes du couvent des Ursulines construites à l'époque victorienne témoignait d'une vision patrimoniale qui se montrait peu sensible, voire rébarbative, à l'architecture de la fin du XIX^e siècle. L'exclusion de l'emplacement du Bureau de poste, au prétexte que le gouvernement du Québec n'avait pas juridiction sur une propriété fédérale, introduisait par ailleurs un critère étranger à la morphologie du cœur historique de Trois-Rivières. La création, en 1975, de l'arrondissement historique de La Prairie répondait pour sa part à une menace extérieure; un projet de ville nouvelle risquait, en raison de la présence de tours, de porter ombrage au bourg. Aussi le périmètre protégé ne se limite-t-il pas à l'empreinte de ce dernier mais englobe deux vastes superficies se déployant de part et d'autre, des zones tampon avant la lettre en quelque sorte. La superficie de l'arrondissement est, par conséquent, plus de deux fois supérieure à celle du bourg stricto sensu.

La révision ultérieure des limites des arrondissements du Vieux-Montréal, du Vieux-Trois-Rivières et du Vieux-Québec témoigne également de manière diverse de la part de subjectivité de tels exercices. La prise en compte de l'insertion de secteurs d'intérêt patrimonial dans des environnements bâtis ou paysagers d'intérêt moindre a en outre conduit, au cours des dernières décennies, et en particulier dans les dossiers des villes du patrimoine mondial de l'Unesco, à désigner des zones tampon qui permettent de prendre en charge les interfaces et les interactions. Ce qui a de toute évidence été au cœur de la procédure visant le Vieux-La Prairie.

À Terrebonne, la délimitation, en 1994, des secteurs d'application d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visait quatre objectifs complémentaires : l'assujettissement de l'ensemble du cœur patrimonial à une approche adaptée à des morphologies compactes, la prise en compte de la dispersion de petits ensembles et de bâtiments d'intérêt à l'écart de ce cœur, la prise en compte d'unités de paysage remarquables et le souci d'une articulation sensible des secteurs en redéveloppement aux secteurs d'intérêt patrimonial. C'est pourquoi le règlement a été appliqué à l'ensemble du bas-de-la-côte et au corridor de la rue Saint-Louis compris entre l'emprise de l'A25 à l'ouest et celle de la voie ferrée à l'est, comme le montre le plan des Secteurs des PIIA par dominance d'activités reproduit ci-dessous.



La déclaration du site patrimonial ne vise évidemment pas les mêmes objectifs. Elle concerne le secteur patrimonial en tant que tel. Il n'en reste pas moins que la notion de zone tampon, implicitement retenue dans le cadre de l'adoption du règlement sur les PIIA, semble avoir été formellement reprise par le ministère lors de la révision du périmètre de quelques arrondissements. En revanche, la révision du concept d'aires de protection – désormais à géométrie variable – confirme d'une certaine manière un intérêt moindre pour la question des interfaces. C'est dans ce contexte général qu'est examiné la proposition de délimitation du site patrimonial du Vieux-Terrebonne.

Cette proposition soumise à consultation comporte deux types d'exclusion au regard du territoire assujéti au règlement sur les PIIA de la ville.

Les exclusions

La proposition exclut certaines composantes importantes du Vieux-Terrebonne, en particulier :

Les vestiges archéologiques – probables – des installations de la Moody (1853), la maison des ouvriers (v. 1875) et Maple Hall, la résidence (1874) du fondateur⁷ de cette importante entreprise de fabrication de machinerie aratoire⁸ situés à l'extrémité ouest de la rue Saint-Louis;

les vestiges de la manufacture Moody (v. 1892), rue Saint-Louis est⁹;

⁷ <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/detail.do?methode=consulter&id=26963&type=pge>

⁸ <https://www.erudit.org/fr/revues/continue/1994-n60-continue1054729/16023ac.pdf>

⁹ <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/detail.do?methode=consulter&id=232832&type=bien>

l'ancienne école anglaise (v. 1850), rue Saint-Louis au droit de la rue Moody;

la maison de pierre, sa voisine de bois et la coulée situées rue Saint-Louis à l'est de la rue Moody;

le noyau faubourien des abords de l'intersection des rues Saint-Louis et Saint-Paul.

La dispersion de ces composantes peut justifier cette exclusion, compensée en partie par l'assujettissement de ces emplacements au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) adopté dans les années 1990. En revanche l'exclusion de la rue Laurier, de la petite rue du Pont et de la rue Chapleau pose à mon sens davantage problème.

La rue Chapleau est une composante historique essentielle du Vieux-Terrebonne. Couplée depuis au moins le dernier quart du XIX^e siècle aux ouvrages de franchissement de la rivière des Mille Îles, dont le vieux pont de fer (1907-2007), elle a constitué, jusqu'à l'inauguration du pont Le Gardeur en 1938, le principal point d'accès à la région de Lanaudière, via la traversée de l'île Jésus par la montée Masson. La croissance de la villégiature dans Lanaudière et l'augmentation du parc automobile après la Seconde Guerre mondiale ont permis à cette traversée de conserver ce statut de porte d'entrée jusqu'au milieu des années 1960. Le garage automobile qui se dresse à l'intersection des rues Chapleau et Saint-Pierre reste un des témoins privilégiés de cette époque. Ce statut de passage obligé, même après la construction du pont Le Gardeur, a en outre eu un impact significatif sur la gouvernance municipale.

Afin de soutenir la Ville de Terrebonne qui était aux prises, suite à l'incendie de 1922, avec une baisse de ses revenus tout en étant confrontée à d'importantes dépenses, le gouvernement du Québec a autorisé le maintien du péage sur le pont, même si cette décision allait à l'encontre d'une politique vouée à leur abolition partout au Québec. Trois décennies plus tard, les recettes du péage s'élevaient à quelque 175 000 \$, ce qui représentait 70 % des revenus de la ville. Les résidents de Terrebonne ont donc bénéficié durant plusieurs décennies des contributions des usagers du vieux pont qui devaient défrayer le coût de leur passage. Les contribuables de la petite municipalité s'étaient par conséquent habitués à des comptes de taxes qui ne reflétaient pas la réalité des finances municipales. Aussi, lorsqu'en 1952 le conseil municipal proposait que la ville se dote d'un aréna, la population, réfractaire à toute augmentation de taxes, vota contre le règlement d'emprunt. Le projet ne se concrétisera qu'en 1973. Entretemps, la source de financement que constituait le péage s'était tarie suite à l'ouverture de l'autoroute A25 en 1965.



Le secteur exclu comporte en outre plusieurs bâtiments d'intérêt, dont deux des trois maisonnettes épargnées par l'incendie de 1922, le château Desjardins¹⁰ et plusieurs duplex typiques de la reconstruction des années 1920, tant sur la rue Laurier (photos ci-dessus) que Chapleau Loin de justifier une mise à l'écart, le caractère plus modeste des cadres bâtis témoigne toujours de la différenciation de l'espace typique de nombreux quartiers anciens, notamment dans le cas de la basse-ville de Saint-Hyacinthe. On trouve également, rue Chapleau, l'immeuble de la Globe Shoe¹¹. Épargnée par l'incendie, la partie la plus ancienne de l'édifice a été construite par la Ville en 1917 et est le dernier témoin, avec les vestiges de la Moody, du passé manufacturier de Terrebonne. Il s'agit en outre d'un exemple précieux des pratiques foncières, immobilières et industrielles des municipalités et des bourgeoisies locales du tournant du XIX^e au XX^e siècle¹².

Proposition de modification du périmètre

La contiguïté du secteur des rues Laurier et Chapleau au site patrimonial projeté et son appartenance intrinsèque, tant du point de vue historique que typomorphologique (trame parcellaire, volume et mode d'implantation des bâtiments) et paysager, au Vieux-Terrebonne rendent l'exclusion discutable. Les différences notées au regard de la partie ouest du Bas-de-la-côte (i.e. à l'ouest de la limite est proposée) sont sans commune mesure avec celles qui sont observables à l'est de la rue Chapleau ou au nord des lots qui bordent le côté nord de la rue Saint-Louis. En d'autres termes, la discontinuité est passablement plus ténue que ne le suggère la limite proposée. Je dirais même que les

¹⁰ <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=232857&type=bien> L'ajout, dans les années 1950, de quatre duplex de part et d'autre du parterre témoigne, à l'instar de l'aile qui jouxte, côté est, l'ancien manoir Masson, d'une sensibilité certaine à l'intérêt de cet édifice.

¹¹ <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=232736&type=bien>

¹² On peut y voir une variante du phénomène décrit par Paul-André Linteau dans son ouvrage *Maisonnette : comment des promoteurs fabriquent une ville, 1883-1918* paru au Boréal en 1981. À Terrebonne, cette implication n'est pas inédite puisque le Conseil municipal a versé, dans les années 1890, de généreuses contributions financières à quelques industriels afin de favoriser leur installation. Gérard Beaudet *Mémoire soumis en vue de la consultation sur le projet de déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne*, 2 septembre 2025.

différences observables tiennent plus des principes qui régissent la morphogénèse d'un tel environnement que d'une discontinuité. Pour toutes ces raisons, je propose de revoir les limites du projet de déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne comme suit :



Gérard Beudet *Mémoire soumis en vue de la consultation sur le projet de déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne*, 2 septembre 2025.

Conclusion

L'annonce du projet de déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne est une excellente nouvelle à maints égards. Elle constitue une reconnaissance formelle de la valeur exceptionnelle du lieu, menacé, au tournant des années 1960 aux années 1970, de destruction par un projet de rénovation urbaine. Elle salue par le fait même le travail des pionniers de la conservation, au premier chef Aimé Despatie, les membres du Groupe de la place et les fondateurs de la Société d'histoire de Terrebonne. Elle reconnaît également l'implication de longue date de la Ville de Terrebonne, malgré le peu de moyens dont disposait, au début des années 1970, la petite municipalité de moins de 10 000 habitants.

Je me réjouis particulièrement de l'attention accordée à la manière dont ce patrimoine a été mis en valeur. L'approche résolument urbanistique privilégiée à compter du début des années 1980 a contribué à faire du Vieux-Terrebonne une référence à l'échelle du Québec. Je m'estime privilégié d'avoir pu apporter ma contribution d'abord à titre de jeune diplômé en urbanisme intéressé par les questions patrimoniales, puis à titre de professionnel de plus en plus aguerri. Je serai toujours reconnaissant aux divers conseils qui se sont succédé à compter des années 1980 de m'avoir fait confiance et d'avoir prêté une oreille attentive à des recommandations qui semblaient de prime abord un peu trop audacieuses, notamment dans les dossiers Terrebouurg et Manoir de la Rive. Ces deux initiatives ont en effet donné le ton à une époque où rien n'était acquis, si ce n'est la protection de quelques monuments et de bâtiments compris dans les aires de protection.

Couplée à des interventions originales à l'île des Moulins, la maîtrise foncière municipale et les appels de propositions en vertu desquels ont été réalisés ces deux projets immobiliers ont constitué les assises d'une mise en valeur exemplaire. Mais la réussite du projet urbain tient évidemment au fait qu'on a su garder le cap durant toutes ces années et éviter les dérives qui sont trop souvent le prix du succès.

La proposition soumise à consultation pourrait et devrait, à mon sens, être revue pour inclure la partie est du Bas-de-la-côte historique. L'approche urbanistique que je prône depuis plus de quatre décennies le justifie. Mais, quoiqu'il en soit, je reste persuadé que la Ville de Terrebonne saura se montrer à la hauteur du défi sans cesse renouvelé que représente la mise en valeur d'un bien commun remarquable. À défaut de quoi, il reviendra au ministère de la Culture et aux citoyens de rappeler à la Ville ses obligations.



Gérard Beaudet

Gérard Beaudet Mémoire soumis en vue de la consultation sur le projet de déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne, 2 septembre 2025.

Annexe

Contribution à des dossiers Vieux-Terrebonne

- (2025) Avis sur la transformation de la rue Chapleau, ville de Terrebonne.
- (2014-2015) Membre du comité de suivi du redéveloppement du site de l'ancien théâtre de la rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.
- (2010) Comité aviseur; Concept de l'exposition permanente à la Maison Bélisle *D'un moulin à une ville – Il était une fois Terrebonne* préparé par Merlicht pour le compte de la SODECT, Ville de Terrebonne.
- (1994) Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Vieux-Terrebonne.
- (1994) *Programme de mise en valeur du Vieux-Terrebonne; guide d'intervention pour l'Île-des-Moulins*, Ville de Terrebonne.
- (1994) *Vieux-Terrebonne : dossier iconographique*, Ville de Terrebonne (avec la contribution de Léon Robichaud), Ville de Terrebonne.
- (1992) *Programme de mise en valeur du Vieux-Terrebonne; étude sur le stationnement automobile*. Ville de Terrebonne.
- (1990) *Projet de réaménagement d'un emplacement sur la rue Saint-Pierre*, Document d'invitation, Ville de Terrebonne.
- (1987) *Programme particulier d'urbanisme, secteur Vieux-Terrebonne*, Ville de Terrebonne.
- (1987) *Projet de réaménagement de deux emplacements de la rue Saint-Jean-Baptiste dans le Vieux-Terrebonne*, Ville de Terrebonne.
- (1984) Plan directeur du Vieux-Terrebonne, Ville de Terrebonne.
- (1983) *Projet de réaménagement d'un emplacement sur le boulevard des Braves*, Document d'invitation, Ville de Terrebonne.
- (1982) *Rapport modifiant le programme de restauration du secteur du Bas-de-la-Côte*, Ville de Terrebonne.
- (1981-1984) Livraison des programmes de rénovation résidentielle Loginove (SHQ) et Parel (SCHL), pour le compte de la Ville de Terrebonne.
- (1980) *Fiches techniques d'aide à la restauration du patrimoine architectural*, Ville de Terrebonne.
- (1980-1983) Coordination du programme d'amélioration de quartier du secteur du Bas-de-la-Côte, pour le compte de la Ville de Terrebonne.

Publications

- (2020) « Le Vieux-Terrebonne à l'épreuve de la densification », *La Presse+*, section Débats, 20 août.
- (2017) *Comment le vieux Terrebonne est devenu le Vieux-Terrebonne; l'urbanisme face au défi patrimonial*, Éditions GID.
- (2010) « Le Vieux-Terrebonne », *La Lucarne*, automne 2004, p. 8-10.
- (1994) Coordination du dossier « Découvrir Terrebonne » sur le Vieux-Terrebonne, publié dans *Continuité*, N° 60, 16 p.
- (1994) « Terrebonne : portrait d'un patrimoine », *Continuité*, Dossier Le Vieux-Terrebonne, N° 60, p. 41-44.
- (1994) « Le site historique de l'Île-des-Moulins, un second souffle », *Continuité*, Dossier Le Vieux-Terrebonne, N° 60, p. 45-46.

Communications

- (1993-2024) Séance de 3 h. consacrée au Vieux-Terrebonne dans le cadre du cours AME 6431 *Mise en valeur des ensembles urbains* du programme de Conservation de l'environnement bâti de la faculté de l'aménagement, UdeM.

Gérard Beudet *Mémoire soumis en vue de la consultation sur le projet de déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne*, 2 septembre 2025.

(2019-2025) Présentation du dossier du Vieux-Terrebonne aux étudiants du cours AME 7067 *Stratégies de revitalisation de quartiers anciens*, ÉSAD, Université Laval

(2023) *Comment le vieux Terrebonne est devenu le Vieux-Terrebonne*, Festival Vin et Histoire de Terrebonne, 12 août.

(2022) *Comment le vieux Terrebonne est devenu le Vieux-Terrebonne*, Conférence organisée par la Société d'histoire de la région de Terrebonne, 24 février.

(2019) *Comment le vieux Terrebonne est devenu le Vieux-Terrebonne*, communication *in situ* au profit de professionnels du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre des Journées de l'aménagement, Terrebonne, 1^{er} mai.

(2018) *Comment le vieux Terrebonne est-il devenu le Vieux-Terrebonne ? Petite chronique d'un ambitieux chantier lancé il y a près de soixante ans*, dans le cadre d'un forum citoyen sur l'avenir du Vieux-Terrebonne, Terrebonne, 2 juin.

(2012) *Le rayonnement du bourg de Terrebonne au XX^e siècle*, Conférence prononcée dans le cadre du brunch annuel de financement de la Société d'histoire de la région de Terrebonne, 15 avril.